

4 décembre 1991

SESSION ORDINAIRE 1991-1992

PROJET DE REGLEMENT contenant la première modification du budget de l'exercice 1991 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

SOMMAIRE

EXPOSE DES MOTIFS	1
PROJET DE REGLEMENT	2
ANNEXE: TABLEAUX	3
CAHIER EXPLICATIF	21

EXPOSE DES MOTIFS

La modification budgétaire, déposée par le Collège de la Commission communautaire française, répond aux objectifs suivants.

Il s'agit, d'abord, de procéder aux ajustements nécessaires en fonction des crédits disponibles.

Ces ajustements permettent de doter certains articles de moyens supplémentaires pour la réalisation de projets en diminuant, à concurrence, les articles dont les disponibles ne seront plus utilisés.

Il s'agit, ensuite, de régler les soldes de subventions aux Institutions relevant du secteur «Famille», aux centres de santé mentale, et aux instituts médicopédagogiques.

A cette fin, les sommes nécessaires sont prélevées des fonds de réserve constitués précisément pour assurer le paiement des soldes des subventions de 1990.

Il s'agit, enfin, de répartir les crédits complémentaires provenant de la Communauté française.

Un crédit complémentaire de 25.000.000 frs doit permettre de poursuivre le paiement des avances aux instituts médico-pédagogiques de la Communauté française.

Une dotation complémentaire de 6.000.000 frs permettra d'accroître les interventions dans le domaine de la santé.

1. L'ADMINISTRATION GENERALE

Des ajustements interviennent traditionnellement à cette époque de l'année.

La balance entre les majorations et les diminutions de dépenses est fortement influencée par la prise en charge du déficit de la Régie graphique dont la perte d'exploitation s'élève à 4.963.473 F.

2. LES SECTEURS CULTURELS

Divers ajustements sont effectués afin de favoriser les organismes assurant l'information de la jeunesse, les organismes francophones d'animation urbaine, les activités ayant trait à la chanson et à la musique et de développer les activités de la Commission communautaire française en matière de défense et de promotion de la langue et des lettres françaises.

3. LES SECTEURS DE L'AIDE AUX PERSONNES ET DE LA SANTE

La dotation complémentaire de 6.000.000 F permettra de développer, à concurrence de 3.000.000 F, des actions de prévention et d'éducation à la santé (+ 1.000.000 F), des initiatives originales en matière de santé mentale (+ 500.000 F.), la subsidiation d'associations s'occupant de la santé en milieu immigré (+ 500.000 F), la subsidiation de lieux d'accueil et d'accompagnement psychosocial de la petite enfance (+ 1.000.000 F.).

PROJET DE REGLEMENT

L'Assemblée de la Commission communautaire française.

Vu l'article 108ter, § 3, de la Constitution;

Vu la loi spéciale des réformes institutionnelles du 8 août 1980, modifiée par la loi spéciale du 8 août 1988 et par la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des Régions;

Vu la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux Institutions bruxelloises;

Vu l'arrêté du 26 juin 1989 de l'Exécutif de la Communauté française portant un régime transitoire d'élaboration des budgets et des comptes de la Commission Communautaire française :

Vu le décret du 16 juin 1990 organisant la tutelle sur la Commission Communautaire française;

ARRETE:

Article 1er

Les modifications budgétaires telles que présentées dans les tableaux ci-annexés sont adoptées.

Article 2

Les modifications budgétaires sont transmises pour approbation, à l'autorité de Tutelle.

Bruxelles, le 4 décembre 1991

Le Ministre, Membre du Collège chargé de la Culture et de l'Aide aux Personnes,

Georges DESIR

Le Ministre, Membre du Collège chargé de la Santé,

Jean-Louis THYS

BUDGET 1991

MODIFICATION BUDGETAIRE nº 1



TABLEAU BUDGET 1991 MODIFICATION N° 1 DEPENSES ORDINAIRES ANNEE PRECEDENTE

Numéro article	Libellé article	Montant précédent	Majoration	Diminution	Nouveau montant
2-9190 104/119 02	O.N.S.S.A.P.L. Solde cotisations syndicale 1990		6.430		6.430
2-9190 104/123 03	Régie des postes FCT de décembre 1990		2.850		2.850
2-9190 104/123 04	Agence & messageries de la presse Lettre du 24/06/91 Ref. : ABTS/LD- G9729/MM		663		663
2-9190 104/123 08	E.I.P. FCT 90/103 du 03/10/91		47.600		47.600
2-9190 104/125 03	International factors S.A. Solde de la FCT 910201 du 31/03/91 bon de commande 90/1986		642		642
2-9190 700/123 01	Régie graphique Solde de la FCT 91127 du 08/02/91 Bon de commande 90/609		7.000		7.000
2-9190 700/123 02	Editions labor Solde de la FCT 10/018908 Bon de commande 90/855	14.682	222		14.904
2-9190 844/332 10	Subvention aux instituts médico-socio- pédagogiques		34.330.511		34.330.511
2-9190 844/332 11	Familles — Centres P.A.F. — Centres de service social — Services d'aide aux familles		30.591.667		30.591.667
2-9190 844/332 15	Subvention aux 4 I.M.P. transférés de la communauté française		3.115.666		3.115.666
2-9190 871/332 07	Subsides aux centres de santé mentale	3.989.564	6.500.000		10.489.564
	Total	4.465.798	74.603.251		79.069.049
	Solde: majorations/diminutions		74.603.251		

TABLEAU: BUDGET 1991 MODIFICATION N° 1

RECETTES ORDINAIRES

Numéro article	Libellé article	Montant précédent	Majoration	Diminution	Nouveau montant
	Exercices antérieurs Art-02				
9191 060/994 01	Prélèvement sur le fonds de réserve pour l'exercice des matières d'aide aux personnes et de santé	8.500.000	63.234.457		71.734.457
	Total groupe écon. 68 Groupe fonc. 000060	8.500.000	63.234.457		71.734.457
	Total groupe fonc. 000060		63.234.457		63.234.457
9191 021/466 01	Dotation du Ministère de la Communauté française (Art. 82 § 2 loi spéciale relative aux institutions bruxelloises)	300.000.000	6.000.000		306.000.000
9191 021/466 03	Transfert article 13 décret Communauté française du 18/6/1990 de délégation de compétence	22.300.000	25.000.000		47.300.000
	Total groupe écon. 61 Groupe fonc. 000020	1.707.400.000	31.000.000		1.738,400.000
	Total groupe fonc. 000020	1.707.400.000	31,000,000		1.738.400,000
9191 762/161 01	Recettes provenant d'activités organi- sées par la Commission communautaire française		300.000		300,000
	Total groupe écon. 60 Groupe fonc. 000762		300.000		300,000
	Total groupe fonc. 000762		300.000		300.000
	Total majorations/diminutions Solde		94.534.457 94.534.457		

TABLEAU: BUDGET 1991 MODIFICATION N° 1

Numéro article	Libellé article	Montant précédent	Majoration	Diminution	Nouveau montant
	Exercices antérieurs Art-02	4.465.738	74.603.251		79.069.049
9191 060/954 01	Fonds de réserve pour l'exercice des matières en rapport avec la santé		16.167.511		16.167.511
	Total groupe écon. 78 Groupe fonc. 000060		16.167.511		16.167.511
	Total groupe fonc. 000060		16.167.511		16.167.511
	Total groupe fonc. 000060		16.167.511		16.167.511
9191 050/117 01	Primes d'assurances contre les accidents du travail	765.000		65.000	700.000
	Total groupe écon. Groupe fonc. 000050	765.000		65.000	700.000
9191 050/124 01	Primes d'assurances en responsabilité civile	107.000	13.000		120.000
9191 050/124 03	Primes d'assurances des expositions et autres initiatives	59.000		20.000	39.000
9191 050/125 01	Primes d'assurances des bâtiments	24.000	46.000		70.000
9191 050/127 01	Primes d'assurances des véhicules	27.000		17.000	10.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000050	539.000	59.000	37.000	561.000
	Total groupe fonc. 000050	1.304.000	59.000	102.000	1.261.000
9191 104/111 01	Rémunération du personnel	115.900.000		3.900.000	112.000.000
9191 104/113 01	Cotisations patronales pour la sécurité sociale	18.389.363	810.637		19.200.000
9191 104/119 02	Cotisation au fonds des primes syndica- les	55.000	15.000		70.000
-11 11	Total groupe écon. 70 Groupe fonc. 000123	144.294.365	825.637	3.900.000	141.220.002
9191 104/121 01	Frais de déplacement et habillement du personnel	200.000	700.000		900.000
9191 104/123 01	Frais d'administration	2.800.000	200.000		3.000.000
9191 104/123 02	Téléphone	2.350.000	200.000		2.550.000
9191 104/123 04	Documentation abonnements, acquisition de livres	150.000	75.000		225.000
9191 104/123 07	Frais de procédure et de poursuite frais d'experts	250.000	350.000		600.000
9191 104/123 11	Frais de fonctionnement relatifs à l'in- formatisation des services	2.000.000		300.000	1.700.000
9191 104/125 01	Frais d'éclairage	1.730.000		300.000	1.430.000
9191 104/125 02	Frais d'entretien des bâtiments loués, du mobilier et de matériel	1.600.000		100.000	1.500,000
9191 104/126 01	Loyers des bâtiments loués	14.910.000	1.800.000		16.710.000
9191 104/126 02	Impôts relatifs aux bâtiments loués	1.720.000	80.000		1.800.000
9191 104/127 01	Frais de fonctionnement et utilisation de la camionnette		30.000		30,000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000123	31.500.000	3.435.000	700.000	34.235.000
9191 104/332 01	Subvention au service social du personnel de la CCF a.s.b.l.	250.000	750.000		1.000.000

TABLEAU: BUDGET 1991 MODIFICATION Nº 1

Numéro article	Libellé article	Montant précédent	Majoration	Diminution	Nouveau montant
9191 104/211 01	Intérêts des emprunts	2.481.000		600.000	1.881.000
9191 104/221 01	Pertes de la Régie Service en communication graphique et impression	1	4.963.472		4.963.473
9191 104/911 01	Amortissement des emprunts	7.251.330		1.860.000	5.391.330
	Total groupe écon. 7X Groupe fonc. 000123	8.732.331	4.963.472	2.460.000	12.235.803
	Total groupe fonc. 000123	185.876.696	9.974.109	7.060.000	188.790.805
9191 700/122 01	Honoraires, jetons de présence	200.000		50.000	150.000
9191 700/122 02	Frais d'animation	200,000		50.000	150.000
9191 700/123 04	Organisation de concours dans les écoles	350.000	50.000		400.000
9191 700/123 05	Action de promotion de l'enseignement en français	500.000		35.000	465.000
9191 700/123 09	Prix de la CCF «Recherche en sciences de l'éducation»	50.000		50.000	
9191 700/123 13	Initiatives favorisant le contact entre les familles et les écoles	500,000		250.000	250.000
9191 700/124 02	Location, achat et entretien de matériel didactique	200.000		185.000	15.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000700	3.950.000	50.000	620.000	3.380.000
9191 700/332 06	Aide au initiatives éducatives en rapport avec les rattrapages scolaires	1.000.000	150.000		1.150.00
9191 700/332 08	Subsides en vue de la promotion de l'enseignement du français	500.000		180.000	320.00
9191 700/332 09	Organisation de formations en relation avec la langue française dans les classes à forte densité d'enfants défavorisés	1.500.000		500.000	1.000.000
	Total groupe écon. 72 Groupe fonc. 000700	6.710.000	150.000	680,000	6.180.00
	Total groupe fonc. 000700	10.778.000	200.000	1.300.000	9.678.00
9191 740/123 02	Encouragement à l'édition d'ouvrages scientifiques de toutes disciplines en lan- gue française	600.000		90.000	510.00
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000740	3.150.000		90.000	3.060.00
9191 740/332 04	Animation culturelle sur les campus	900.000	200.000		1.100.00
	Total groupe écon. 72 Groupe fonc. 000740	1.600.000	200.000		1.800.00
	Total groupe fonc. 000740	4.750.000	200.000	90.000	4.860.00
9191 760/123 01	Fêtes de la Communauté française à Bruxelles	1.300.000		63.500	1.236.50
9191 760/123 03	Etude de faisabilité d'un projet de chèque-culture	50.000		50.000	
9191 760/123 04	Activités conjointes avec d'autres pouvoirs publics bruxellois	200.000		200.000	
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000760	1.550.000		313.500	1.236.50
	Total groupe fonc. 000760	11.019.000		313.500	10.705.50
9191 761/122 03	Protection sociale de la jeunesse : projet d'animation de rue	375.000		250.000	125.00

TABLEAU: BUDGET 1991 MODIFICATION N° 1

Numéro article	Libellé article	Montant précédent	Majoration	Diminution	Nouveau montant
9191 761/123 05	Publications	100.000		50.000	50.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000761	2.525.000		300.000	2.225.000
9191 761/332 05	Subsides aux organismes assurant l'in- formation de la jeunesse	540.000	750.000		1.290.000
	Total groupe écon. 72 Groupe fonc. 000761	5.940.000	750.000		6.690.000
	Total groupe fonc. 000761	8.465.000	750.000	300.000	8.915.000
9191 762/332 03	Activités culturelles visant à l'intégration	800.000	150.000		950.000
9191 762/332 16	Subsides à des organismes francophones d'animation urbaine et de quartiers	200.000	600.000		800.000
	Total groupe écon. 72 Groupe fonc. 000762	10.750.000	750.000		11.500.000
	Total groupe fonc. 000762	15.836.000	750.000		16.586.000
9191 764/332 02	Subsidiation des initiatives sportives pour handicapés	650.000	50.000		700.000
9191 764/332 03	Subsides pour l'organisation de cours de gymnastique pour les personnes du troisième âge	600.000	300.000		900.000
9191 764/332 04	Subsides en vue de l'intégration des jeunes par le sport	1.200.000	50.000		1.250.000
	Total groupe écon. 72 Groupe fonc. 000764	4.850.000	400.000		5.250.000
	Total groupe fonc. 000764	8.849.000	400.000		9.249.000
9191 767/122 01	Animation d'une ludothèque – Paiement des animateurs	755.000		90.000	665.000
9191 767/123 02	Frais de fonctionnement de la ludothèque	50.000	155.000		205.000
9191 767/127 01	Frais de fonctionnement, d'entretien et d'utilisation de la camionnette	150.000		145.000	5.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000767	1.075.000	155.000	235.000	995.000
	Total groupe fonc. 000767	1.547.000	155.000	235.000	1.467.000
9191 775/123 06	Organisation d'activités ayant trait à la chanson et à la musique	600.000	300.000		900.000
9191 775/123 13	tourisme et patrimoine culturels	1.700.000		90.000	1.610.000
9191 775/123 14	Organisation d'acitivités et d'expositions en rapport avec les arts plastiques et les musées	1.900.000		300.000	1.600.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000770	6.150.000	300.000	390.000	6.060.000
9191 772/332 02	Subsides à la création théâtrale, aides aux théâtres	1.500.000	100.000		1.600.000
9191 772/332 15	Festival du café – Théâtre	600.000	100.000		700.000
9191 775/332 02	Subsides à des organismes assurant des activités de tradition populaire locale	500.000	200.000		700.000
9191 775/332 04	Subside à l'édition de publications culturelles – ASBL CFC-éditions	4.830.000		1.100.000	3.730.000
9191 775/332 06	Sub. aux group. ainsi qu'aux publications de diffus. cult., revues littéraires et événements de diffusion culturelle	1.000,000	340.000		1.340.000

TABLEAU: BUDGET 1991 MODIFICATION Nº 1

Numéro article	Libellé article	Montant précédent	Majoration	Diminution	Nouveau montant
9191 775/332 16	Subsides aux foyers culturels pour leur fonctionnement et les activités de diffusion culturelle	3.800.000	300.000		4.100.000
9191 775/332 17	Défense et promotion de la langue et des lettres françaises	450.000	1.000.000		1.450.000
	Total groupe écon. 72 Groupe fonc. 000770	37.980.000	2.040.000	1.100.000	38.920.000
	Total groupe fonc. 000770	44.419.217	2.340.000	1.490.000	45.269.217
9191 780/123 01	Diffusion audio-visuelle	1.600.000	100.000		1.700.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000780	6.825.001			6.925.001 100.000
	Total groupe fonc. 000780	20.998.002	100.000		21.098.002
9191 844/122 01	Honoraires, jetons de présence	200.000	50.000		250.000
9191 844/122 02	Publications, études et colloques	500.000	100.000		600.000
9191 844/122 05	Aides et promotion à l'accompagnement de l'action sociale	600.000	218.000	- '	818.000
9191 844/123 06	Aide à la jeunesse	1.320.000		318.000	1.002.000
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000844	4.540.000	368.000	318.000	4.590.000
9191 844/332 05	Subsides pour la prévention, l'éduca- tion, l'information, la coordination et le développement communautaire	4.000.000	550.000		4.550.000
9191 844/332 11	Familles – Centres P.A.F. – Centres de Service social – Services d'aide aux familles	240.800.000		6.000.000	234.800.000
9191 844/332 13	Subsides pour des associations d'accueil de jeunes enfants	900.000	_	600.000	300.00
9191 844/332 15	Subvention aux 4 I.M.P. Transférées de la Communauté française	22.300.000	22.196.613		44.496.61
	Total groupe écon. 72 Groupe fonc. 000844	1.180.380.000	22.746.613	6.600.000	1.196.526.31
	Total groupe fonc. 000844	1.184.920.000	23.114.613	6.918.000	1.201.116.61
9191 871/122 01	Honoraires et jetons de présence	100.000		90.000	10.00
9191 871/123 02	Publications études et colloques	400.000	90.000		490.00
9191 871/123 04	Coordination avec l'observatoire de la santé	1.500.000		750.000	750.00
	Total groupe écon. 71 Groupe fonc. 000871	3.500.000	90.000	840.000	2.750.00
9191 871/332 01	Subside aux institutions de prévention et de traitement de la toxicomanie	1.000.000	150.000		1.150.00
9191 871/332 02	Subsides aux associations s'occupant de santé en milieu immigré	900.000	950.000		1.850.00
9191 871/332 04	Subsides pour des actions de prévention et d'éducation à la santé.	1.200.000	1.000.000		2.200.00
9191 871/332 07	Subsides aux centres de santé mentale	217.600.000		15.667.511	201.932.48
9191 871/332 08	Initiatives originales en matière de santé mentale	1.500.000	650.000		2.150.00

TABLEAU: BUDGET 1991

MODIFICATION Nº 1

Numéro article	Libellé article	Montant précédent	Majoration	Diminution	Nouveau montant
9191 871/332 09	Subsides pour des lieux d'accueil et d'accompagnement psycho-social de la petite enfance		1.000.000		1.000.000
	Total groupe écon. 72 Groupe fonc. 000871	223.300.000	3.750.000	15.667.511	211.382.489
	Total groupe fonc. 000871	226.800.000	3.840.000	16.507.511	214.132.489
	Total majorations/diminutions Solde		58.050.233 23.734.222	34.316.011	

RECETTES ORDINAIRES

F	Intitulés	Prestations 000/60	Transferts 000/61	Dette 000/62	Total 000/65
060 009 020 050 123 700 740 760	Prélèvements Recettes et Dépenses générales Fonds Assurances Administration générale Enseignement C.B.R.D.P. Enseignement supérieur Secteurs culturels généraux	9.262.006 620.000	1.738.400.000	2.000.000	2.000.001 1.738.400.000 9 9.753.907 620.000
761 762	Jeunesse Education permanente	300.000			300.000
764 767	Sports et Éducation physique Ludothèque Affaires culturelles	115.000			115.000
770 776 780 844 871	Lecture publique et éditions Audio - visuel Action sociale Santé	500.000			500.000
	TOTAUX	10.797.013	1.738.400.003	2.491.901	1.751.688.917

F	Intitulés	Personnel 000/70	Fonctionnement 000/71	Transferts 000/72	Dette 000/70	Total 000/75
060 009 020 050 123 700 740 760 761 762 764 767 770 776 780 844 871	Recettes et Dépenses générales Fonds Assurances Administration générale Enseignement C.B.R.D.P. Enseignement supérieur Secteurs culturels généraux Jeunesse Education permanente Sports et Education physique Ludothèques Affaires culturelles Lecture publique et éditions Audio - visuel Action sociale Santé	700.000 141.220.002	561.000 34.235.000 3.380.000 3.060.000 1.236.500 2.225.000 3.265.000 1.450.000 995.000 6.060.000 2.350.000 6.925.001 4.590.000 2.750.000	1.100.000 6.180.000 1.800.000 9.100.000 6.690.000 11.500.000 300.000 38.920.000 12.800.001 1.196.526.613 211.382.489	250.000 12.235.803 118.000 369.000 1.821.000 2.549.000 172.000 289.217 292.000 1.373.000	250.001 1.261.000 188.790.805 9.678.000 4.860.000 10.705.500 8.915.000 9.249.000 1.467.000 45.269.217 2.992.000 21.098.002 1.201.116.613 214.132.489
	TOTAUX	141.920.002	73.082.502	1.501.899.103	19.469.020	1.736.370.627

RECAPITULATION

TOTAL EXERCICE PROPREMENT DIT	1.751.688.917	1.736.370.627
BALANCE DE L'EXERCICE PROPEMENT DIT	Excédent 15.318.290	
EXERCICES ANTERIEURS	9.016.908	79.069.049
TOTAUX (EXERCICES PROPREMENT DIT ET EXERCICES ANTERIEURS)	1.760.705.825	1.815.439.676
PRELEVEMENTS	71.734.457	16.167.511
RESULTAT GENERAL	1.832.440.282	1.831.607.187
BONI	833.095	

GESTION DES FONDS

TOTAL A TROAT	19	90	1991	
ESTIMATION	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonds de réserve pour l'exercice des matières d'aide aux personnes et à la santé	14.579.999		-	8.711.667
Fonds de réserve pour l'exercice des matières d'aide aux personnes	56.522.790	-	-	56.522.790
Fonds de réserve pour l'exercice des matières en rapport avec la santé	9.792.441	_	16.167.511	6.500.000
	80.895.230	-	16.167.511	71.734.457

TABLEAU: BUDGET 1991 MODIFICATION Nº 1

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Numéro article	Libellé article	Montant précédent	Majoration	Diminution	Nouveau montant
	Exercices antérieurs Art-02				
9191 104/961 51	Emprunt à contracter Achat de mobilier	1.300.000	1.200.000		2.500.000
9191 104/961 52	Emprunt à contracter Aménagement des locaux		1.200.000		1.200.000
9191 104/961 53	Emprunt à contracter Achat de matériel	500.000	500.000		1.000.000
	Total groupe écon. 82 Groupe fonc. 000123	13.800.000	2.900.000		16.700.000
	Total groupe fonc. 000123	13.800.000	2.900.000		16.700.000
	Total majorations/diminutions Solde		2.900.000 2.900.000		

TABLEAU BUDGET 1991

MODIFICATION Nº 1

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

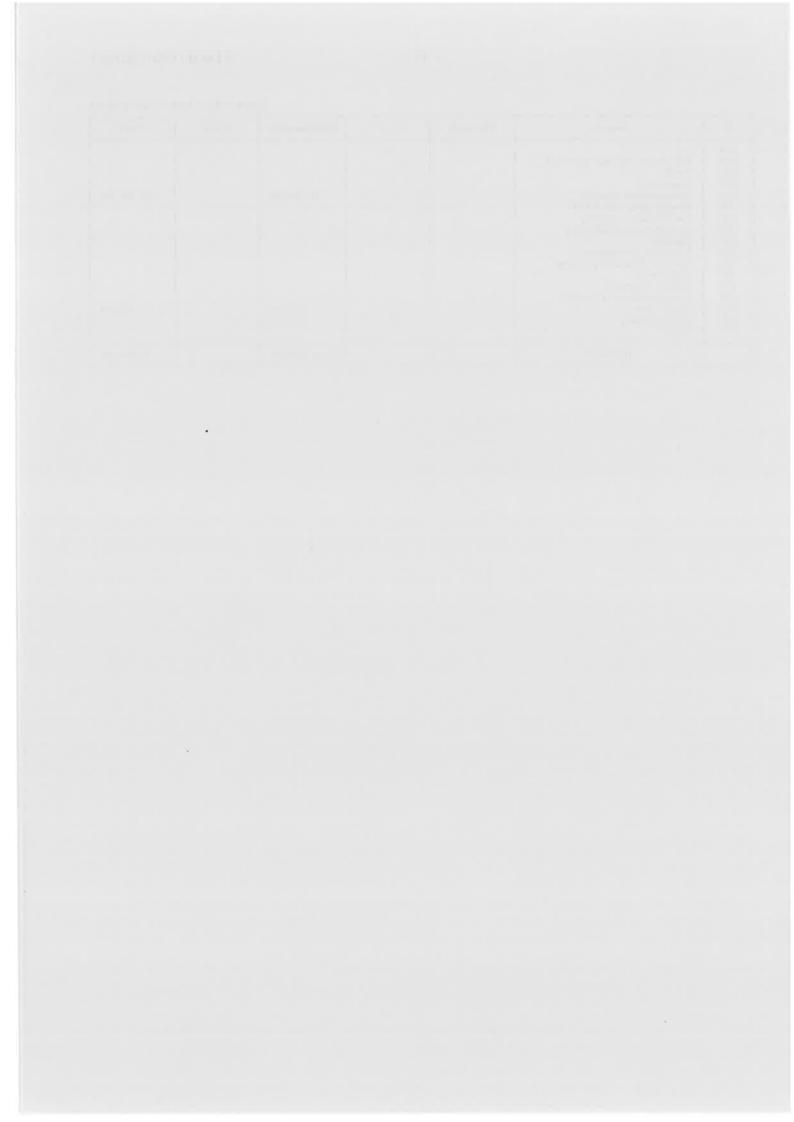
Numéro article	Libellé article	Montant précédent	Majoration	Diminution	Nouveau montant
	Exercices antérieurs Art-02				
9191 104/721 51	Achat de mobilier	1.300.000	1.200.000		2.500.000
9191 104/721 52	Aménagement des locaux		1.200.000		1.200.000
9191 104/721 53	Achat de matériel	500.000	500.000		1.000.000
	Total groupe fonc. 000123	13.800.000	2.900.000		16.700.000
	Total majorations/diminutions Solde		2.900.000 2.900.000		

RECETTES EXTRAORDINAIRES

F	Intitués	Transferts 000/80	Investissements 000/81	Dette 000/82	Total 000/85
060 009 020 050 123 700 740 760 761 762	Recettes et Dépenses générales Fonds Assurances Administration générale Enseignement C.B.R.D.P. Enseignement supérieur Secteurs culturels généraux Jeunesse Education permanente			16.700.000	16.700.000
764 767 770 776 780 844 871	Sports et Education physique Ludothèques Affaires culturelles Lecture publique et éditions Audio - visuel Action sociale Santé			150.000	150.000
	TOTAUX			16.850.000	16.850.000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

F	Intitués	Transferts	Investissements	Dette	Total
060					
009	Recettes et Dépenses générales				
020	Fonds				
050	Assurances				
123	Administration générale		16.700.000		16.700.000
700	Enseignement C.B.R.D.P.				
740	Enseignement supérieur				
760	Secteurs culturels généraux				
761	Jeunesse				
762	Education permanente				
764	Sports et Education physique				
767	Ludothèques				
770	Affaires culturelles				
776	Lecture publique et éditions		150,000		150,000
780	Audio - visuel		150.000		150.000
844	Action sociale				
871	Santé				
	TOTAUX		16.850.000		16.850.000



CAHIER EXPLICATIF DE LA MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1 – 1991 SERVICE ORDINAIRE

D.O. EXERCICES ANTERIEURS

2-9190 104/123 08

- E.I.P.

Facture relative à la campagne de promotion de la fête de la Communauté française du 27 septembre 1990.

2-9190 844/332 10

- Subventions aux Instituts Médico Pédagogiques

Soldes des subventions de l'exercice 1990.

2-9190 844/332 11

- Familles

Soldes des subventions de l'exercice 1990.

2-9190 844/332 15

- Subvention aux 4 IMP transférés

Soldes des subventions de l'exercice 1990 et régularisation des paiements des avances de novembre et décembre 1990.

2-9190 871/332 07

- Subsides aux Centres de Santé mentale

Soldes des subventions de 1990.

D.O. EXERCICE PROPRE

9191 050/117 11

- Primes d'assurances contre les accidents du travail

Ajustement en fonction des engagements déjà effectués.

9191 050/124 01

- Primes d'assurances en responsabilité civile

Ajustement en fonction d'une facture complémentaire de la compagnie d'assurances.

9191 050/124 03

- Primes d'assurances des expositions et autres ini-

Ajustement en fonction des engagements effectués.

9191 050/125 01

- Primes d'assurances des bâtiments loués

Majoration résultant des locations supplémentaires.

9191 050/127 01

- Primes d'assurances des véhicules

Mise en circulation plus tardive que prévu du véhicule.

9191 104/111 01

- Rémunération du personnel

Ajustement en fonction du disponible.

9191 104/113 01

- Cotisation patronale pour la sécurité sociale

Maintien d'un certain nombre de membres du personnel en régime contractuel plus longtemps que prévu.

9191 104/119 02

- Cotisation au fonds des primes syndicales

Résulte notamment de l'augmentation de l'effectif.

919 104/121 01

- Frais de déplacement et habillement du personnel

Octroi d'un abonnement MTB aux membres du personnel de la C.C.F.

9191 104/123 01

- Frais d'administration

Couvre les besoins résultant de l'arrivée de personnel supplémentaire.

9191 104/123 02

- Téléphone

Couvre les besoins résultant de l'arrivée de personnel supplémentaire.

9191 104/123 04

- Documentation, abonnements, acquisition de livres

Le supplément doit assurer la livraison régulière de la presse et l'achat de documentation administrative et juridique, nécessaire.

9191 104/123 07

- Frais de procédure et de poursuite - frais d'expert

Crédit nécessité par des interventions sollicitées des Conseils de la Commission :

- réglementation IMP;
- cadre et statut du personnel de la CCF;
- défense des intérêts de la CCF dans le cadre d'un litige remontant à 1981.

9191 104/123 11

 Frais de fonctionnement relatifs à l'informatisation des services

Ajustement en fonction du disponible de l'article.

9191 104/125 01

- Frais d'éclairage

Ajustement en fonction du disponible de l'article.

9191 104/125 02

 Frais d'entretien des bâtiments loués, du mobilier et du matériel

Ajustement en fonction du disponible de l'article.

9191 104/126 01

- Loyers des bâtiments loués

Le crédit couvre la location de nouveaux locaux, rendus nécessaires par l'élargissement du cadre organique.

La majoration résulte aussi de l'extension des locaux du Centre de Ressources Vidéo et du service de prêt de matériel.

9191 104/126 02

- Impôts relatifs aux bâtiments loués

Résulte de l'augmentation du 104/126 01.

9191 104/127 01

- Frais de fonctionnement et d'utilisation de la camionnette

Transfert de l'article 767/127 01.

9191 104/332 01

 Subvention au service social du personnel de la CCF ASBL

Octroi de chèques repas aux membres du personnel.

9191 104/211 01

- Intérêts des emprunts

Conclusion plus tardive que prévu des emprunts.

9191 104/221 01

Pertes de la Régie Service en communication graphique et impression

Cfr. résultats du compte de la Régie.

9191 104/911 01

- Amortissement des emprunts

Conclusion plus tardive que prévu des emprunts et report.

9191 700/122 01

- Honoraires, jetons de présence

Ajustement en fonction du disponible.

9191 700/122 02

- Frais d'animation

Ajustement en fonction des projets

9191 7700/123 04

Organisation de concours dans les écoles

Poursuite d'activités entamées.

9191 700/123 05

- Action de promotion de l'enseignement en français

Ajustement en fonction des engagements.

9191 700/123 09

- Prix de la CCF

Ajustement en fonction des engagements.

9191 700/123 13

 Initiatives favorisant le contact entre les familles et les écoles

Ajustement en fonction des engagements.

9191 700/124 02

- Location, achat et entretien de matériel didactique

Ajustement en fonction des engagements.

9191 700/332 06

 Aide aux initiatives éducatives en rapport avec les rattrapages scolaires

Aide accrue aux écoles de devoirs.

9191 700/332 08

Subside en vue de la promotion de l'enseignement en français

Ajustement en fonction du disponible.

9191 700/332 09

 Organisation de formations en relation avec la langue française dans les classes à forte densité d'enfants défavorisés

Aide accrue aux écoles de devoirs.

9191 740/123 02

- Encouragement à l'édition d'ouvrages scientifiques de toutes disciplines en langue française

Aide accrue aux écoles de devoirs.

9191 740/332 04

- Animation culturelle sur les campus

Projet théâtre IHECS, semaine latino-américaine à l'ULB, passerelle UCL.

9191 760/123 01

- Fêtes de la Communauté française à Bruxelles

Ajustement en fonction du disponible de l'article.

9191 760/123 03

- Etude de faisabilité d'un projet de chèques-culture

Ce projet n'est plus réalisable en 1991.

9191 760/123 04

Activités conjointes avec d'autres pouvoirs publics bruxellois

Ce projet n'est plus réalisable en 1991.

9191 761/122 03

 Protection sociale de la jeunesse. Projet d'animation de rue

Projet pris en charge par d'autres pouvoirs publics.

9191 761/123 05

- Publications

Ajustement en fonction du disponible.

9191 761/332 05

Subsides aux organismes assurant l'information de la jeunesse

Centre d'information à la jeunesse + 500.000 F Guides IDJ + 200.000 F C.I.D.K. + 50.000 F

9191 762/332 03

- Activités culturelles visant à l'intégration

Projets en collaboration avec IDI, ASBL Droits des Peuples, Vie Ouvrière, Bibliothèque de St. Josse.

9191 762/332 16

Subsides à des organismes francophones d'animation urbaine de quartier

Notamment ARAU et Inter-environnement.

9191 764/332 02

- Subsidiation des initiatives sportives pour handicapés

En fonction du nombre de demandes.

9191 764/332 03

- Subsides pour l'organisation de cours de gymnastique pour les personnes du troisième âge

En application de la réglementation.

9191 767/122 01

- Animation d'une ludothèque - Paiement des animateurs

Ajustement en fonction du disponible.

9191 767/123 02

- Frais de fonctionnement de la ludothèque

Accroissement du nombre d'heures d'ouverture.

9191 767/127 01

 Frais de fonctionnement, d'entretien et d'utilisation de la camionnette

Acquisition plus tardive que prévu.

9191 775/123 06

 Organisation d'activités ayant trait à la chanson et à la musique

Concerne les projets : «Musique pour Tous», Festival de Bruxelles, Rencontres d'art lyrique.

9191 775/123 13

- Tourisme et patrimoine culturels

Ajustement en fonction du disponible.

9191 775/123 14

 Organisation d'activités et d'expositions en rapport avec les arts plastiques et les musées

Ajustement en fonction du disponible.

9191 772/332 02

- Subsides à la création théâtrale, Aides aux théâtres

Permet d'assurer le prix du théâtre.

9191 772/332 15

- Festival du Café-Théâtre

Subside à accorder au «Nain Jaune».

9191 775/332 02

 Subside à des organismes assurant des activités de tradition populaire locale

Subside à accorder pour l'édition d'un dépliant consacré au folklore et au tourisme culturel.

9191 775/332 04

Subside à l'édition de publications culturelles - CFC
 Editions ASBL

Maintien de la rémunération d'un agent contractuel à l'article 104/111 01.

9191 775/332 06

 Subsides aux groupements ainsi qu'aux publications de diffusion culturelle, revues littéraires, événements de diffusion culturelle

Activités littéraires au Botanique, ARC (sections locales), Ligue d'improvisation.

9191 775/332 16

 Subsides aux foyers culturels pour leur fonctionnement et les activités de diffusion culturelle

Accroissement en fonction des besoins.

9191 775/332 17

- Défense et promotion de la langue et des lettres françaises

Aides à l'écriture, Métro-Poème, Spectacles Kleinberg, Dialogues entrecroisés...

9191 780/123 01

- Diffusion audio-visuelle

Coproduction avec le Movy club

9191 844/122 01

- Honoraires, jetons de présence

Cet article a été utilisé pour les jetons de présence des présidents de la table ronde intersectorielle. Le solde et la majoration sont destinés au paiement des honoraires des experts nommés par le Collège chargés d'effectuer l'expertise sociale de l'IMP Decroly.

9191 844/122 02

- Publications, études et colloques

La majoration est destinée à soutenir un colloque organisé par le Centre de droit à la famille de l'UCL.

9191 844/122 05

- Aide et promotion à l'accompagnement de l'action sociale

Cet article et sa majoration visent à coproduire une recherche sur l'évaluation des besoins en services pour les personnes handicapées, la coordination de l'encadrement local des centres d'enseignement à horaire réduit, une formation pour les gestionnaires des secteurs sociaux et la publication de données de type social.

9191 844/123 06

- Aide à la jeunesse

L'ensemble des projets qui entrent dans le cadre de cet article a été subventionné : l'animation de groupes de jeunes dans les quartiers défavorisés et formation des animateurs de ces projets. Un projet relatif au droit des jeunes et à leur capacité d'ester en justice a aussi été subventionné.

9191 844/332 05

 Subsides pour la prévention, l'éducation, l'information et la coordination et le développement communautaire

Tant au niveau des jeunes, des familles que des personnes handicapées, de nombreuses initiatives recourent au développement communautaire pour apporter des solutions à la maltraitance, la solitude, la pauvreté, la violence, les diverses formes de discrimination. La majoration est destinée à des initiatives pour les personnes handicapées, au Forum de lutte contre la pauvreté et à des projets d'information et de prévention dans des quartiers défavorisés, au travail de prévention de la violence.

9191 844/332 11

Familles – Centres P.M.S.
 Centres de service social
 Service d'aide aux familles

6.000.000 F prélevés du fonds de réserve lors du vote du budget de 1991 et imputés à cet article par erreur doivent être affectés au paiement des soldes inscrits à l'article 9190 844/332 11.

9191 844/332 13

Subsides pour des associations d'accueil de jeunes enfants

La recherche en matière d'accueil du jeune enfant n'étant pas terminée, les initiatives à susciter ou à soutenir n'ont pas été définies.

9191 844/332 15

Subvention aux 4 IMP transférés de la Communauté française

La différence observée entre la majoration du crédit et la recette inscrite à l'article 021/466 03 est destinée à régler les avances de novembre et décembre 1990 dues à des IMP.

Ces avances sont imputées à l'article 2-9190 844/332 15.

9191 871/122 01

- Honoraires et jetons de présence

Dans la mesure où le conseil consultatif ne sera installé qu'au début de l'année 1992, les crédits prévus n'ont pas été dépensés. Ont été dépensés des honoraires pour la Présidente du Groupe de travail «Santé mentale» de la table-ronde intersectorielle.

9191 871/123 02

- Publications, études et colloques

Le nombre de publications et de colloques qui ont demandé le soutien de la Commission communautaire française a été plus important que prévu.

9191 871/123 04

- Coordination avec l'Observatoire de la santé

Une convention a été conclue avec Madame Lydwine Verhaegen et la Ligue bruxelloise francophone pour la Santé mentale afin de préparer la coordination avec la plate-forme de concertation en santé mentale et l'observatoire de la santé, notamment pour envisager une nouvelle réglementation des services de Santé mentale.

Il n'y a pas eu d'autre convention dans la mesure où l'Observatoire de la santé ne sera installé qu'au début de l'année 1992.

9191 871/332 01

 Subsides aux institutions de prévention et de traitement de la toxicomanie

Soutien à différents projets présentés par la fédération bruxelloise francophone des institutions spécialisées dans la prévention et le traitement des toxicomanies (FEDITO) : Antenne «Information aux toxicomanes incarcérés», La Trace et Prospective Jeunesse.

9191 871/332 02

 Subsides aux associations s'occupant de santé en milieu immigré

Soutien à des expériences originales d'accompagnement et de prise en charge thérapeutique de personnes immigrées : Antenne du Centre, Chien Vert à Saint Josse, consultation d'ethnospychiatrie à l'Hôpital Brugmann.

9191 871/332 04

 Subsides pour des actions de prévention et d'éducation à la santé

Soutien à des actions de prévention, d'éducation et coordination en matière de santé qui s'étendent à l'ensemble de la Région : développement des activités du Tram santé (lancement de la campagne 1992-1993 sur le thème de l'hygiène dentaire), soutien du mouvement du Nid, (accompagnement et réinsertion de prostituées).

9191 871/332 07

- Subsides aux Centres de santé mentale

La diminution permet la mise en fonds de réserve de 13.167.511 F pour le paiement, en 1992, des soldes de 1991. En outre, une réduction de 2.500.000 F est effectuée pour assurer le paiement des soldes de 1990 inscrits à l'article 2-9190 871/332 07. Lors du vote du budget de 1991, 2.500.000 F prélevés des fonds de réserve constitués en 1990, ont été imputés par erreur à l'article 9191 871/332 07.

9191 871/332 08

- Initiatives originales en matière de santé mentale

Soutien au projet de création d'un Centre thérapeutique pour adolescents, soutien du lancement d'un service psychosocial à Evere (Le Sas).

9191 871/332 09

Subsides pour les lieux d'accueil et d'accompagnement psychosocial de la petite enfance

Soutien aux initiatives de «La Maison Ouverte», «Le Gazouillis», «les Petits Pas», «le Babykot», pour leur encadrement psychosocial, en collaboration avec les services de santé mentale. Une évaluation globale de ces initiatives sera réalisée au début de l'année 1992, à l'initiative du Collège de la Commission communautaire française avec les différents Ministères concernés, afin d'envisager un créneau spécifique de subsidiation.

1. Origine des fonds de réserve

Trois fonds de réserve ont été institué en 1990.

Un premier fonds de réserve de 14.579.999 F a été créé pour l'exercice des matières d'Aides aux personnes et de la Santé (fonds n° 1).

Ce fonds a été constitué lors de la première modification du budget de 1990 et du transfert des crédits relatifs à l'exercice des matières déléguées qui s'élevaient à 675.611.662 F. Les dépenses relatives au même objet étaient, par rapport à ce dernier chiffre, inférieures de 14.579.999 F.

Lors de la seconde modification budgétaire de 1990 plusieurs articles du budget ont été réduits.

Il s'agit des articles:

SOIT	- 66.315.231 F
844/332 10 (I.M.P.) 844/332 11 (FAMILLES) 844/332 15 (I.M.P. Cté) 871/332 07 (SANTE)	- 28.330.511 F - 27.880.000 F - 312.279 F - 9.792.441 F

Ces sommes correspondent aux disponibles inscrits après paiement de toutes les avances de 1990.

Ces diminutions ont permis la création de deux fonds supplémentaires :

- le fonds de réserve pour l'exercice des matières d'Aide aux personnes 56.522.790 F (fonds n° 2);
- le fonds de réserve pour l'exercice des matières en rapport avec la Santé 9.792.441 F (fonds n° 3).

2. Utilisation des fonds de réserve

Lors du vote du budget de 1991, 8.500.000 F ont été prélevés du fonds n° 1 afin de couvrir des dépenses de l'exercice à concurrence de 2.500.000 F pour les Centres de santé mentale, de 2.000.000 F pour les centres de service social et de 4.000.000 F pour les Centres de planning familial.

Il apparaît que ces sommes doivent non pas financer des dépenses à l'exercice propre mais bien régler les soldes des subventions de 1990. Les diminutions de dépenses sont effectuées aux articles concernés, à savoir : 9191 844/332 11 et 9191 871/332 07.

Le paiement des soldes de subventions de 1990 nécessite un prélèvement intervenant dans le cadre de la présente modification budgétaire.

Le fonds n° 3 est débité de 6.500.000 F pour le paiement des soldes des subsides de 1990 dus aux centres de santé mentale.

Il est doté de 13.167.511 F provenant d'une réduction opérée à l'article 871/332 07 et de 3.000.000 F actuellement inutilisés dans le cadre du transfert d'une dotation complémentaire de 6.000.000 F.